



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la
Coopération et du Commerce extérieur

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire



Déclaration sur la politique de coopération au développement luxembourgeoise

Présentée par

Xavier BETTEL,
Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

À la Chambre des députés
Le 12 février 2025

Seul le discours prononcé fait foi

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les députés,

Il y a quelques mois, j'intervenais sur cette même tribune pour faire une déclaration sur la politique étrangère. J'avais alors choisi de ne pas aborder le volet de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, qui sont au cœur de notre programme d'aujourd'hui.

Et c'est une bonne chose, car ces vastes sujets méritent une attention toute particulière. De surcroît – comme vous le savez –, depuis l'entrée en fonction de ce gouvernement, ce domaine ne relève plus d'un ministre ou d'un secrétaire d'État distinct, mais est directement placé sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères. Cette décision découle d'une volonté affirmée de garantir une cohérence maximale dans notre politique étrangère.

L'aide humanitaire, dont je reparlerai plus tard, repose sur des principes qui lui sont propres.

Mais la coopération au développement constitue, de fait, un élément fondamental et incontestable de notre politique étrangère, dont elle représente un pilier essentiel depuis les années 80. Elle est avant tout le reflet de la solidarité internationale envers celles et ceux qui, par le hasard de la naissance, sont nés dans des régions marquées par une pauvreté extrême – souvent ravagées par des conflits, où les systèmes de santé et d'éducation sont au bord de l'effondrement, où les gouvernements et les économies peinent à offrir des perspectives, et où le changement climatique menace jusqu'à leur existence.

Mais, à mon sens, elle représente également un investissement, au même titre que les autres leviers de notre politique étrangère, en faveur de relations constructives et durables avec nos partenaires bilatéraux à travers le monde, en particulier en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Amérique centrale. Pour le Luxembourg, il est crucial de pouvoir

s'appuyer sur un réseau d'amis et de partenaires, bien au-delà des frontières de l'Union européenne et du continent européen, et notre coopération au développement, tout comme notre action humanitaire, y contribuent.

[Un socle de valeurs communes]

Comme dans toutes les relations bilatérales, ces partenariats reposent sur un socle de valeurs communes, à savoir le principe de la démocratie et le respect des droits humains. À l'avenir, cette question sera abordée de manière plus explicite dans nos échanges au niveau gouvernemental et intégrée dans nos accords, comme ce fut récemment le cas avec le Togo. Il ne s'agit pas d'imposer à nos pays partenaires nos modes de vie européens ou « occidentaux », comme le reprochent parfois certains détracteurs des bailleurs de fonds. Il s'agit plutôt d'établir clairement, dès le départ, qu'une détérioration de la gouvernance politique — par exemple, dans le pire des cas, à la suite d'un coup d'État — ou de la situation des droits humains déclenche un processus reposant d'abord sur le dialogue, mais pouvant aussi, in extremis, conduire à la fin de notre coopération.

À cet égard, le respect des engagements pris par nos partenaires, tant au niveau national qu'au niveau international, constitue un critère essentiel pour évaluer leur situation sur le terrain (notamment au regard de la Charte des Nations unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des législations nationales). Dans ce cadre, la société civile locale joue un rôle clé d'observateur et de plaidoyer. Nous lançons ainsi, par exemple, un programme régional au Sahel, en partenariat avec Luxdev, afin de soutenir les organisations engagées dans ce domaine. Par ailleurs, l'ONU, notamment à travers le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, dispose de mécanismes et d'outils pouvant nous guider dans cette démarche.

Pour toutes ces raisons, il est donc important de mener le dialogue sur les droits humains sur place, au niveau bilatéral, mais surtout dans le cadre des consultations régulières entre l'UE et nos pays partenaires, car c'est à ce niveau que l'on peut obtenir de meilleurs

résultats. Partout où nous disposons d'une ambassade, nous nous engageons activement dans ces consultations.

[Un exemple concret : SÉNÉGAL]

Nous sommes actuellement en pleine discussion à ce sujet avec le Sénégal, et je ne suis pas certain que nous parviendrons à un accord. Le nouveau gouvernement sénégalais peine à engager un dialogue avec nous sur les droits humains, en particulier sur la protection des minorités au sein de la société. J'ai moi-même eu un entretien difficile avec le président Faye à New York l'automne dernier, qui s'est conclu par une déclaration sans équivoque : le Sénégal préfèrerait renoncer à notre soutien plutôt que d'instaurer un dialogue régulier avec nous sur l'évolution de la situation des droits humains. À ses yeux, de telles discussions constitueraient une ingérence inacceptable dans la souveraineté du pays.

Il va de soi que ce n'est pas notre intention, comme je viens de l'expliquer. Je pense qu'il y a dans tout cela une forte dimension idéologique et sans doute une part de populisme. Il y a quatorze jours, une Commission de partenariat au niveau directionnel s'est tenue à Dakar, où il nous a été indiqué qu'il existait une réelle volonté politique de poursuivre notre partenariat vieux de 37 ans. Un premier échange a également eu lieu sur la manière dont notre futur dialogue sur les droits humains devrait être structuré, ainsi que sur la procédure envisagée en cas de désaccord (« règlement des différends »). Malgré cette avancée positive, les progrès demeurent très lents. Pour des raisons logistiques, nous devons d'ailleurs bientôt savoir si les trois grands programmes prévus dans le cadre du PIC 5 – dans les domaines de la formation professionnelle, de la santé et de l'eau – pourront être lancés prochainement ou non.

[Revue par les pairs du CAD]

La manière dont nous relevons tous ces défis fait également l'objet d'évaluations externes périodiques :

Il y a un mois, j'étais à Paris pour un échange avec le Comité d'aide au développement, l'organe de l'OCDE, dont les membres se réunissent pour discuter des meilleures pratiques en matière de mise en œuvre des projets d'aide au développement, mais aussi pour évaluer si les normes communes ont été respectées, et analyser la répartition des fonds alloués. Le rapport de notre « Revue par les pairs » est en cours de finalisation et sera bientôt présenté ici, au Luxembourg, par le président du Comité, Carsten Staur. Ce rapport met en lumière non seulement l'ampleur de l'aide apportée par le Luxembourg, mais aussi ses spécificités : dons exclusifs, sans contrepartie économique (donc « non liés » dans le jargon), ciblant la lutte contre l'extrême pauvreté dans les pays les moins développés.

Le Luxembourg atteint l'un des niveaux d'aide les plus élevés en pourcentage du RNB parmi les membres de l'OCDE, et ce, sans même inclure ses dépenses liées à l'accueil des réfugiés sur son territoire ni sa contribution au Fonds pour le climat et l'énergie dans les pays en développement – une approche récemment soutenue par l'assemblée ici présente par le biais d'une motion.

L'objectif premier de la politique que nous menons n'est évidemment pas de susciter les éloges de l'OCDE. Il n'est cependant pas moins intéressant de constater que d'autres acteurs et bailleurs bilatéraux majeurs, avec lesquels nous collaborons régulièrement, portent une appréciation tout aussi positive sur notre travail. Dans ce cadre, j'ai particulièrement apprécié les retours favorables reçus du Cap-Vert, tant de la part des membres du comité qui ont fait le déplacement spécialement pour l'occasion que de nos partenaires capverdiens, qui ont salué notre approche.

[Global Gateway]

Je dois cependant aussi souligner que les traits distinctifs de notre politique de développement, ancrés de longue date et explicitement reconnus par nos partenaires, tendent à devenir minoritaires à l'échelle internationale : les budgets diminuent et la nature des partenariats évolue.

L'initiative *Global Gateway* de l'UE est ouvertement transactionnelle, promettant aux partenaires potentiels des investissements en échange d'avantages géopolitiques et économiques, comme l'accès à des minéraux rares. Les États membres sont attirés par la perspective de retombées économiques potentielles pour leur secteur privé lorsqu'ils participent à de telles initiatives. En arrière-plan, le débat sur le futur budget de l'UE laisse présager une réduction du rôle traditionnel de l'aide publique au développement.

Le Luxembourg ne se ferme aucunement aux discussions sur un rôle plus affirmé de l'UE dans le monde. Si l'UE et ses États membres souhaitent être considérés comme un acteur géopolitique de premier plan, ils doivent renforcer leurs positions actuelle et future à l'échelle mondiale. Dans un passé récent, nous avons parfois laissé le terrain à d'autres acteurs, soit parce que nos offres de partenariat étaient considérées comme acquises, soit parce qu'elles ne répondaient plus de manière (suffisamment) adaptée aux besoins de nos partenaires.

En même temps, je m'interroge sur cette approche qui tend à reléguer au second plan l'aide au développement, telle qu'elle est pratiquée par le Luxembourg et saluée par l'OCDE.

[Valeurs]

L'UE est reconnue à travers le monde pour ses valeurs. Celles-ci ne constituent aucunement un obstacle à son rôle d'acteur sur la scène internationale ni à son attractivité en tant que partenaire privilégié pour les pays tiers. Au contraire, nombre de partenaires qui se tournent vers la Russie ou la Chine pour obtenir du soutien regrettent que certains projets n'aient pas pu être réalisés avec l'UE. Ils savent parfaitement que, si ces autres acteurs imposent moins de contraintes en matière de valeurs, ils poursuivent néanmoins d'autres intérêts, souvent assortis de conditions qui, à long terme, ne sont pas toujours avantageuses.

Si l'initiative *Global Gateway* permet à l'UE d'élargir et de renforcer ses partenariats avec ces pays, de mener à bien d'importants projets d'infrastructure, de mobiliser l'expertise européenne et, pourquoi pas, de générer des retombées positives pour les acteurs économiques européens, alors elle me semble non seulement importante, mais surtout indispensable.

[Faisabilité dans les pays les moins développés (« fragiles »)]

Toutefois, je ne pense pas que le concept du *Global Gateway* soit – ni doive être – la nouvelle solution universelle (*one size fits all*) applicable à tous les pays en développement. Le Luxembourg est particulièrement engagé dans les pays les moins développés, là où l'extrême pauvreté est une réalité et où l'enjeu est de répondre aux besoins fondamentaux de la population : alimentation, accès à l'eau, santé, éducation, énergie.

Dans ces contextes où la gouvernance est souvent très fragile, où l'État est parfois dysfonctionnel, où l'économie repose sur le secteur primaire et le commerce, etc., une approche basée sur les dons, sans contrepartie économique, me semble toujours la plus appropriée. Toutefois, bien que les besoins restent immenses, il est possible que ce modèle devienne bientôt un phénomène de niche.

[Rôle pour le Luxembourg et son secteur privé]

Le rôle que peut jouer le Luxembourg dans le cadre de *Global Gateway* se reflète à travers plusieurs projets dans lesquels nous sommes déjà engagés, notamment au Cap-Vert, dans le domaine des énergies renouvelables, avec la participation de l'entreprise SEO.

Cela dit, la participation des PME/PMI, qui constituent une part essentielle de notre tissu économique, soulève encore des questions. Pour l'instant, j'ai l'impression que les orientations de la Commission se concentrent principalement sur les grands groupes. Je m'engagerai donc, avec d'autres États membres, à garantir que ces instruments soient également accessibles aux PME/PMI dans la pratique. C'est un point que j'ai d'ailleurs pu soulever hier encore à Varsovie, lors du Conseil des ministres de la Coopération.

J'ai déjà évoqué à plusieurs reprises les retombées économiques dans le contexte du *Global Gateway*. Je saisis cette occasion pour partager ma vision du rôle que le secteur privé peut jouer dans l'aide au développement.

Le premier constat est que les fonds publics de développement, à eux seuls, sont loin de suffire pour répondre aux immenses besoins des pays en développement. Il est donc impératif de mobiliser des financements durables et pérennes impliquant la participation du secteur privé. Cela est d'autant plus crucial dans le contexte actuel de polycrises persistantes, où de plus en plus de pays réduisent leur aide au développement ou la réaffectent à d'autres domaines.

Avec sa place financière tournée vers l'avenir, le Luxembourg dispose d'un secteur de la gestion d'actifs solide, d'une bourse de premier plan, d'un secteur Fintech dynamique et d'un système financier inclusif. Nous sommes ainsi idéalement positionnés pour continuer à jouer un rôle majeur dans le déploiement d'instruments de financements innovants et durables, capables de canaliser les investissements privés vers les objectifs de développement durable.

Pour vous donner un exemple concret, je pense notamment aux « *CAT Bonds* », ces obligations 'catastrophe' cotées en bourse. Il s'agit d'un instrument que nous développons actuellement en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Banque mondiale. L'objectif est d'évaluer la faisabilité du transfert des risques financiers liés aux catastrophes naturelles vers des investisseurs privés.

Lorsque nous parlons du secteur privé, nous pensons avant tout à celui de nos pays partenaires. Nous souhaitons aider ce secteur à se dynamiser et à se formaliser afin qu'il puisse offrir suffisamment d'emplois décents et bien rémunérés, générer un retour sur investissement pour les acteurs économiques, verser des impôts, et permettre ainsi à l'État de remplir ses missions, sans dépendre d'un soutien extérieur.

Il est également essentiel que les marchés locaux puissent tirer parti de la capacité d'innovation du secteur privé, qui peut offrir des solutions efficaces et des réponses adaptées aux défis locaux.

À cet égard, la Coopération luxembourgeoise se concentre sur les petites et moyennes entreprises ainsi que sur les petits agriculteurs. L'objectif est de garantir aux populations et aux entreprises locales un accès à des solutions de financements adaptées. Nous soutenons ainsi ces démarches au moyen d'initiatives telles que le *Financing Innovation Tool* (FIT), un outil qui nous permet d'investir dans des secteurs encore peu rentables ou trop complexes pour les initiatives privées.

De plus, la Coopération luxembourgeoise a mis en place deux instruments qui nous permettent d'offrir un soutien direct aux jeunes entreprises innovantes dans nos pays partenaires, afin de les aider à mettre leurs produits novateurs sur le marché et à créer des emplois.

Au-delà du secteur privé, nous souhaitons également promouvoir les partenariats académiques et scientifiques. Le monde scientifique du Luxembourg dispose de nombreuses solutions qui peuvent s'avérer utiles pour nos pays partenaires, que ce soit dans les domaines des nouvelles technologies, de l'espace, de la cybersécurité ou du droit.

Dans ce contexte, nous avons récemment lancé un projet de bourse en collaboration avec l'Université du Luxembourg, permettant à des étudiants venus du Laos, du Cap-Vert et du Costa Rica de poursuivre leur master ou leur doctorat au Luxembourg, puis de mettre en pratique les connaissances et expériences acquises ici dans leur pays d'origine.

[Lien avec le commerce extérieur ?]

Oui, il y a également un lien avec le commerce extérieur, non pas dans le sens où nous imposerions des entreprises luxembourgeoises pour la mise en œuvre de certains projets, mais plutôt à travers les bonnes relations que le Luxembourg entretient avec les pays en développement et émergents, et qui, à terme, peuvent également inciter notre secteur privé à s'y intéresser.

[Rétrospective 2024]

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Après ces réflexions générales sur les tendances actuelles, je voudrais maintenant passer en revue un certain nombre d'événements et de développements majeurs qui ont marqué l'année 2024.

[Chiffres provisoires]

Je voudrais commencer par vous fournir quelques chiffres provisoires ; les chiffres définitifs, ainsi qu'une répartition plus détaillée entre les différents acteurs impliqués, seront communiqués ultérieurement, avec la publication de notre rapport annuel.

Avec des dépenses s'élevant à 551 millions d'euros, nous avons atteint l'année dernière notre objectif de 1 % du RNB.

Parmi les deux grandes catégories d'aide, ces dépenses se répartissent à hauteur de 72 % pour l'aide bilatérale et 28 % pour l'aide multilatérale.

L'aide humanitaire (qui est incluse dans l'aide bilatérale), représente environ 17 % du total.

Ces pourcentages sont comparables à ceux de 2023.

[Bilatéral]

Dans le domaine de l'aide bilatérale, je voudrais maintenant aborder en détail deux évolutions observées.

[Sahel]

Fin 2023, peu après ma prise de fonction, j'ai pris la décision de ne pas prolonger nos programmes bilatéraux au Burkina Faso, au Mali et au Niger.

Au Niger, cette coopération était déjà suspendue depuis juillet 2022, après le coup d'État et l'arrestation du président Mohamed Bazoum, qui, avec sa femme, est toujours détenu sans procès. Le Groupe de travail sur la détention arbitraire du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a conclu, il y a quelques jours, que cette détention était arbitraire et constituait une violation de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et a demandé au gouvernement du Niger de réagir en conséquence.

Le programme bilatéral au Mali prendra fin à la mi-2025, et celui du Burkina Faso à la fin de l'année, avec une période de six mois pour finaliser toutes les démarches. Les projets gérés par d'autres acteurs (agences multilatérales, ONG, ou autres bailleurs bilatéraux) restent possibles, mais il faut souligner que le gros de notre soutien a été attribué à des projets déployés par notre agence Luxdev, ou par PROMAN dans le cas du Mali.

Comme expliqué plus tôt, l'aide au développement est liée à la politique étrangère et repose sur des valeurs spécifiques, qui ne sont actuellement pas respectées dans la région centrale du Sahel : les juntas militaires ont pris le pouvoir et ne montrent aucun signe crédible laissant espérer un retour à l'ordre constitutionnel, du moins démocratique. Au Mali, il est encore question d'élections, au Burkina Faso, ce sujet est désormais relégué au second plan, et au Niger, il n'est, en fait, pas d'actualité depuis la chute du président Bazoum.

Je ne me vois pas, lors de nos commissions de partenariat bilatérales ou du lancement de nouveaux programmes, signer des documents en serrant la main d'un général, colonel ou capitaine putschiste. Ni d'ailleurs d'un responsable civil qu'on nous impose pour sauver les apparences, tout en sachant que, en réalité, tout le pouvoir en coulisses est fermement entre les mains d'un groupe opaque de militaires.

Je regrette évidemment d'avoir dû franchir ce pas, qui met fin à plus de 30 ans de partenariats avec ces trois pays. Et puis, ce n'est pas comme si les besoins couverts par notre soutien avaient disparu, bien au contraire. De plus, nous n'avons aucun intérêt à céder complètement ce terrain à des concurrents géopolitiques comme la Russie.

Toutes ces raisons nous poussent à rester engagés au Sahel, en recourant toutefois à d'autres canaux, comme mentionné précédemment. C'est le cas, par exemple, au Bénin et au Togo, deux pays actuellement confrontés à l'instabilité et à l'insécurité en provenance des zones du Nord, qui s'étendent désormais sur leur territoire. Notre principal vecteur restera bien sûr l'Union européenne, et nous participons activement, à Bruxelles, aux différentes instances dédiées à la région du Sahel. De plus, notre ambassadrice à Dakar est également envoyée spéciale pour le Sahel, et nous restons pleinement engagés et actifs au sein de ce réseau.

Il est vrai que nous avons peu communiqué publiquement sur le Sahel et la cessation de notre programme bilatéral. Je ne vais pas, aujourd'hui, m'avancer sur les éventuelles conséquences à moyen terme de cette situation pour notre réseau diplomatique, notamment pour ne pas compromettre la sécurité de notre personnel sur place. Je peux dire que les trois gouvernements se sont jusqu'à présent montrés bien intentionnés. Nous avons pu maintenir le dialogue, mais nous avons également constaté à quel point ils réagissent de manière sensible lorsque d'autres partenaires annoncent la fin de leur coopération.

La situation sécuritaire sur place est l'une des raisons pour lesquelles nous réévaluons notre présence dans ces trois pays. De nombreux projets que nous finançons se trouvent dans des régions où nous n'avons pas pu nous rendre depuis longtemps pour observer concrètement la situation sur le terrain. Bien que nous ayons tenté de suivre ces projets avec du personnel régional ou local, cette approche n'est pas optimale à terme.

Les équipes de nos ambassades et les experts expatriés de Luxdev sont quasiment tous confinés à Ouagadougou et Bamako, les capitales du Mali et du Burkina Faso (nous n'avons plus de personnel diplomatique à Niamey). Même dans ces villes, il y a

régulièrement de sérieux problèmes de sécurité. Le départ des principaux acteurs européens, avec leurs moyens logistiques et de sécurité, constitue également un facteur à prendre en compte.

Mon intention est de gérer cette transition dans notre relation avec ces trois pays de la manière la plus correcte possible, afin de maintenir le dialogue diplomatique et de permettre au Luxembourg de continuer à s'engager pour les populations locales. Lorsque la situation politique et sécuritaire se sera améliorée, le Luxembourg sera également prêt, avec le nouveau leadership élu, à envisager la reprise de la coopération bilatérale.

[Nouveaux partenariats]

Parallèlement, nous nous intéressons de près à de nouveaux partenariats. Dans le programme de coalition, il a été convenu que l'Afrique serait un partenaire privilégié. Étant donné que nous sommes contraints de mettre fin à certains grands programmes bilatéraux dans le Sahel, nous cherchons donc en priorité de nouveaux partenaires en Afrique.

La prospection de nouveaux partenariats n'est pas une science exacte. Une multitude de critères peuvent être appliqués dans ce processus, à commencer par la liste des pays reconnus comme éligibles à l'aide publique au développement par l'OCDE et la Banque mondiale. Cette liste est divisée en « pays les moins avancés » et « pays à revenu moyen ». Conformément à l'engagement international, plus de 20 % de l'aide publique au développement (APD) doit être attribuée aux « pays les moins avancés ». En 2023, le Luxembourg a alloué plus de 50 % de son APD à ces pays. Nous bénéficions donc d'une certaine flexibilité dans le choix des critères.

Ce n'est pas seulement une considération théorique, cela a également des conséquences pratiques. Mettre en place des programmes bilatéraux dans les pays dits « les moins avancés » est complexe, car ces pays font face à de nombreux défis : gouvernance, capacités des acteurs locaux, sécurité, etc. Nos projets sur le terrain se concentrent sur les services de base dans des domaines tels que la santé, l'éducation,

l'accès à l'eau, l'agriculture, etc. Il est donc important de se demander quelle est la valeur ajoutée du Luxembourg.

Au fil des années, nous avons prouvé que notre agence Luxdev était un partenaire compétent et fiable dans ces domaines. Toutefois, il est évident que dans le cadre d'un partenariat avec un pays plus développé, voire un pays à revenu moyen », notre offre globale peut être beaucoup plus vaste. Le Cap-Vert en est une excellente illustration. Après la transition du pays vers la catégorie des « pays à revenu moyen », nous n'avons pas abandonné l'archipel, et nos relations sont aujourd'hui très étendues.

Outre les références habituelles telles que l'Indice de développement humain, nous analysons également l'évolution de la gouvernance, de la situation des droits de l'homme et de l'orientation géopolitique d'un pays partenaire potentiel. Certains pays viennent proactivement vers nous pour explorer la possibilité d'une coopération, et souvent, je suis abordé en marge de conférences ou de réunions internationales.

Dans d'autres cas, comme cela s'est souvent produit par le passé, des liens existent déjà au niveau privé, notamment via des ONG. Un élément essentiel reste bien sûr de savoir si nous sommes les bienvenus et si une invitation nous est adressée.

Lorsqu'il en est ainsi, comme cela a été le cas récemment au Bénin et au Togo, des missions exploratoires sont organisées, d'abord à un niveau fonctionnaire, puis également à mon niveau. Nous nous renseignons sur les projets et priorités du gouvernement et évaluons où le Luxembourg peut apporter un financement ou une expertise. Ce type de dialogue a beaucoup évolué : les partenaires potentiels sont aujourd'hui bien mieux préparés, ont des idées claires sur ce qu'ils veulent, mais aussi sur ce qu'ils ne veulent pas. Ils n'acceptent plus des propositions par simple nécessité ou à n'importe quelles conditions. C'est une évolution positive vers un respect mutuel, que nous soutenons pleinement.

Lorsque ces discussions se déroulent positivement, l'étape suivante consiste à signer un accord général de coopération, qui définira le cadre de notre collaboration. Dans un

premier temps, nous cherchons à nous associer à d'autres bailleurs, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, en rejoignant des programmes existants afin de les renforcer, tout en nous familiarisant avec le contexte local. C'est notamment le cas actuellement avec la GIZ allemande au Togo, où les collaborateurs de Luxdev peuvent intégrer l'équipe déjà en place.

Dans un premier temps, le suivi du ministère peut être assuré à distance, depuis un poste à proximité (par exemple Cotonou) ou directement depuis le Luxembourg. Par la suite, il est également envisageable de détacher un agent de la coopération auprès d'une ambassade partenaire ou de la délégation européenne. Plus tard, on peut aussi envisager un bureau de coopération, voire une ambassade, mais cela ne se fait pas automatiquement.

Pour l'instant, je ne peux pas encore m'avancer sur les pays avec lesquels nous sommes en pourparlers, car rien n'est encore définitivement conclu. Toutefois, je peux vous dire que nous avançons de manière pragmatique et que nous nous orientons, par exemple, vers des partenariats à proximité de nos hubs régionaux, en Amérique centrale et en Asie du Sud-Est. En Afrique, nous souhaitons renforcer un *hub* dans le sud et un autre à l'est. Lorsque le moment sera venu pour des démarches plus concrètes, je viendrai bien entendu en informer la Chambre.

À l'issue du mandat de ce gouvernement, nous devrions donc avoir réorganisé notre réseau de relations bilatérales en matière de coopération.

Mon intention aujourd'hui n'est pas d'énumérer tous nos programmes bilatéraux, mais permettez-moi de dire encore quelques mots sur deux autres partenaires : l'Ukraine et le Rwanda.

[Ukraine]

Selon les dernières estimations, le soutien total du Luxembourg à l'Ukraine depuis l'invasion russe s'élève à environ 950 millions d'euros. Près de 10 % de ce montant, soit

96 millions d'euros, sont consacrés à l'aide humanitaire et à la reconstruction, cette dernière étant comptabilisée comme aide publique au développement. La majeure partie (75 millions d'euros) est destinée à financer la reconstruction, notamment dans la région de Kryvyi Rih, au sud-est de l'Ukraine, une zone industrielle qui joue un rôle essentiel dans la production industrielle et contribue de manière significative au PIB du pays.

Concrètement, nous soutenons le secteur privé local de la région par l'octroi de prêts et de subventions. Nous participons à la formation des jeunes, mais aussi des vétérans, afin de les réintégrer dans la société et de leur offrir de nouvelles opportunités. Nous équipons les écoles et les lycées pour permettre aux enfants de reprendre le chemin de l'école et de retrouver une certaine normalité.

À la fin de l'année dernière, après les bombardements russes ciblant les infrastructures énergétiques en Ukraine, qui ont laissé des millions de personnes, d'entreprises, d'hôpitaux et d'écoles sans électricité, le Luxembourg a annoncé une contribution de 8 millions d'euros pour le secteur énergétique du pays, à la fois pour répondre aux besoins matériels urgents, mais également pour renforcer sa résilience à long terme.

Le déminage humanitaire en Ukraine, qui me tient particulièrement à cœur, a aussi perçu un soutien à hauteur de 12 millions d'euros l'an dernier.

L'Ukraine demeure donc une priorité pour nous, et pourra continuer à compter sur notre soutien.

[Congo / Rwanda]

La situation à l'est de la République démocratique du Congo (RDC) me pousse à évoquer brièvement notre relation avec le Rwanda.

La déclaration de l'UE du 25 janvier est sans équivoque : comme tous les autres membres de l'Union européenne, le Luxembourg est alarmé par la crise politique et humanitaire qui frappe actuellement l'est de la RDC.

La récente offensive du M23 constitue une violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations unies et de l'intégrité territoriale de la RDC.

Cette crise, aux conséquences dramatiques pour des centaines de milliers de personnes dans la région, trouve son origine dans un conflit profondément enraciné qui perdure depuis des décennies.

Le Luxembourg continue de soutenir toute initiative visant à établir le dialogue entre la RDC et le Rwanda, mais aussi entre Kinshasa et le M23.

Je tiens à souligner qu'il s'agit d'initiatives africaines, avec en première ligne les processus de médiation de Luanda et de Nairobi. Nous sommes en effet convaincus que seuls des acteurs locaux et régionaux peuvent apporter des solutions durables à des conflits aussi complexes.

En tant qu'Européens, nous devons adopter une approche commune. Cela signifie faire entendre haut et fort un message clair et cohérent sur nos valeurs, nos intérêts et la nécessité de respecter le droit international.

Dans ce contexte, nous appelons le M23 à se retirer immédiatement et demandons au Rwanda de cesser tout soutien à ce groupe. Nous exhortons également la RDC à mettre fin à toute coopération avec les FDLR et les autres groupes armés.

Adopter une approche commune signifie aussi s'accorder sur l'impact concret que nous souhaitons avoir, en tant qu'Union européenne, sur la résolution des conflits. C'est pourquoi nous nous concertons à la fois avec nos partenaires régionaux et à Bruxelles.

Le Luxembourg doit garder à l'esprit que nous disposons depuis peu d'une ambassade au Rwanda. Une ambassade qui défend nos intérêts et ambitions dans un pays que nous considérons, de manière générale, comme un partenaire clé sur les plans économique, multilatéral et politique.

Nous devons maintenir le dialogue avec les autorités de Kigali, un dialogue honnête et constructif qui ne saurait fermer les yeux sur la situation dans le pays voisin.

Les engagements luxembourgeois – et européens – en matière d'aide au développement au Rwanda seront maintenus, jusqu'à nouvel ordre, à un niveau technique. Il s'agit de projets, y compris au Rwanda, qui bénéficient à ceux qui en ont réellement besoin.

Nos projets – en faveur de la formation professionnelle, de la préservation de l'environnement, de la résilience des populations rurales et d'une place financière verte et inclusive – sont clairement définis, avec une redevabilité stricte et une traçabilité rigoureuse des fonds luxembourgeois.

Au-delà, le Luxembourg soutient des acteurs engagés dans l'aide humanitaire à l'est de la RDC.

Nous sommes également en contact étroit avec la Croix-Rouge luxembourgeoise, active à Bukavu, dans le Sud-Kivu, qui a dû temporairement évacuer son personnel en raison d'une situation sécuritaire précaire.

[Multilatéral]

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'ordre multilatéral tel qu'il a été établi au XXe siècle, après les deux guerres mondiales, est aujourd'hui remis en question, voire attaqué frontalement. Remettre en question n'est en soi pas une mauvaise chose : la gouvernance du système appelle des réformes, notamment au niveau du Conseil de sécurité de l'ONU et des institutions financières internationales, où le continent africain est particulièrement sous-représenté.

Pour de nombreuses organisations de l'ONU, la remise en question est devenue inévitable après que le président récemment investi des États-Unis a décidé de s'en retirer, pour certaines (comme l'Organisation mondiale de la santé), ou de leur couper les financements. Sachant que les États-Unis étaient jusqu'à présent le principal bailleur de certains programmes (comme l'ONUSIDA), ces décisions remettent en cause leur existence même. L'Europe et le reste de la communauté internationale ne peuvent pas remplacer ces budgets du jour au lendemain. Les agences concernées doivent donc désormais se concentrer sur leurs priorités absolues, optimiser leur efficacité et mettre en œuvre des réformes qui étaient depuis longtemps nécessaires.

La définition de priorités est d'une importance cruciale, car les organisations de l'ONU ont pour mandat de garantir des valeurs et des normes universelles dans tous les pays. Il est inquiétant de constater que le domaine de la santé mondiale est justement utilisé pour attaquer le multilatéralisme dans son ensemble. Le retrait des États-Unis de l'OMS montre également à quel point cette question est géopolitique, bien que tous les pays soient interdépendants, notamment dans le domaine de la santé. La désinformation est une arme, et elle fonctionne, y compris dans les pays en développement.

Conscients de cette situation, nous avons signé en décembre 2024 un nouveau cadre de partenariat stratégique pour la période 2025-2028 d'un montant de 46,5 millions d'euros avec l'Organisation mondiale de la santé. Cet accord vise à soutenir les réformes en

cours depuis plusieurs années pour renforcer le système multilatéral de la santé mondiale. Toutefois, nous savons qu'il nous est impossible de combler le déficit de financement laissé par le retrait des États-Unis.

Je le répète : en temps de crise, il est primordial de réévaluer et de remettre en question. Mais nous savons que le problème est plus profond, et que c'est le principe même du multilatéralisme qui est remis en cause. Nous observons, dans de nombreux pays, une tendance croissante à l'isolationnisme. Nous constatons que des principes que nous considérons comme universels (tels que les droits humains, les grands principes du droit international – souveraineté, intégrité territoriale, indépendance) sont remis en question ; que des conventions et traités internationaux sont simplement ignorés, y compris par des États qui les ont eux-mêmes signés et ratifiés.

Le Parlement israélien a voté une série de lois interdisant à l'agence de l'ONU chargée des réfugiés palestiniens depuis 1950, de poursuivre ses activités dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Gaza. Cette décision intervient à un moment où le travail de l'UNRWA est non seulement indispensable, mais vital, au sens propre du terme, pour des centaines de milliers de personnes. Sans parler des conditions inhumaines dans lesquelles l'UNRWA doit opérer à Gaza, où la quasi-totalité de ses infrastructures ont été détruites.

Au cours des discussions, la terminologie des lois israéliennes a certes évolué, mais il a néanmoins été question de qualifier l'UNRWA d'organisation terroriste. Du jamais vu. Je le répète : l'UNRWA doit, elle aussi, régulièrement réévaluer sa gouvernance et tenir compte des recommandations du rapport Colonna. Lors de ma dernière visite, j'ai également attiré l'attention de l'UNRWA sur plusieurs points qui, pour moi, sont inacceptables.

Mais le fait qu'en 2024 une organisation de l'ONU, mandatée par l'Assemblée générale de l'ONU, soit attaquée de la sorte par un État membre montre que la remise en cause du multilatéralisme a franchi de nouveaux seuils.

Le Luxembourg a intérêt à contrer cette tendance, et c'est exactement ce que nous allons faire. Cette année, nous allons négocier et signer de nouveaux accords avec un total de treize organisations et agences, leur garantissant ainsi des contributions stables pour les années à venir.

Outre ce soutien financier, l'engagement politique en faveur des Objectifs de développement durable (ODD) demeure essentiel, comme cela a été souligné lors du Sommet de l'avenir à New York l'automne dernier.

[ONGD]

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En 2024, le secteur des ONG a été particulièrement marqué par deux dossiers, qui ont déjà fait l'objet de plusieurs débats dans les commissions compétentes de la Chambre : les conséquences de la fraude au sein de la Fondation Caritas et la réforme des financements publics alloués aux domaines de la sensibilisation et de l'éducation au développement.

L'enquête du parquet sur l'affaire Caritas suit actuellement son cours, et la commission spéciale de la Chambre réfléchit à la manière d'éviter qu'un tel fiasco ne se reproduise à l'avenir. Je ne commenterai donc aucun de ces deux points aujourd'hui. Je tiens simplement à souligner que nos procédures concernant la gestion des ONG ont été respectées, qu'elles ont permis d'éviter le pire et qu'elles ont probablement contribué à faire éclater ce scandale.

Je voudrais néanmoins souligner que nous avons perdu, avec le Service international de la Caritas, un partenaire de longue date et très professionnel, notamment dans le domaine de l'aide humanitaire. Je tiens aujourd'hui à remercier toute l'équipe pour son engagement tout au long de ces années. Grâce à la bonne volonté de ce même service, au soutien du réseau Caritas à travers le monde, et à l'appui du ministère et de l'agence

Luxdev, la plupart des projets, qui arrivaient de toute manière à leur terme (notamment en Moldavie et en Ukraine), ont pu être correctement clôturés. D'autres peuvent être prolongés, au moins temporairement, grâce à de nouveaux partenaires (au Sud-Soudan et au Mali).

Je souhaite encore clarifier un malentendu concernant le « plaidoyer politique » de Caritas : le ministère des Affaires étrangères n'a été impliqué que dans un volet spécifique du projet « *Rethink your clothes* ». Or, il me semble que cela ne correspond pas à ce que l'on entend habituellement par le « plaidoyer politique » de Caritas. Quant à la poursuite ou non de ce service, que ce soit au sein de Caritas ou d'une autre organisation comme *Hëllef um Terrain (HUT)*, elle relève exclusivement de la décision de ces organisations et ne dépend en aucun cas de la Coopération.

Cette crise a mis à mal la confiance à l'égard des ONG. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles nous avons décidé d'évaluer, en étroite collaboration avec elles, l'efficacité de nos procédures ainsi que les aspects à améliorer. Il ne s'agit pas de modifier fondamentalement les règles, mais plutôt de clarifier certains éléments qui étaient déjà implicites ou appliqués en pratique.

À titre d'exemple, les ONGD ne peuvent désormais plus utiliser des subsides ou des remboursements de frais comme garantie collatérale pour un prêt bancaire. Cette règle était déjà implicite, mais elle est désormais formulée de manière plus explicite.

Cet exercice contribue également à une meilleure communication des mesures en place, renforçant ainsi davantage la confiance.

N'oublions pas que les ONGD luxembourgeoises constituent un pilier essentiel de notre coopération au développement. Elles mettent en œuvre 15 % de notre aide publique au développement et s'engagent activement sur le terrain, y compris dans des pays où nous n'avons pas de présence directe. Elles connaissent parfaitement les besoins des populations les plus vulnérables et savent comment les accompagner vers un développement durable. En 2024, le ministère a ainsi cofinancé 91 projets, auxquels s'ajoutent 23 accords-cadres pluriannuels.

En ces temps où la pression sur la coopération internationale ne cesse d'augmenter, nous apprécions à sa juste valeur l'engagement de la société civile au Luxembourg. Il est difficile de chiffrer précisément combien de personnes sont impliquées à différents niveaux, mais il y en a certainement plusieurs milliers : les membres des ONG et de leurs structures, les salariés et bénévoles qui travaillent en coulisses pour générer des financements, qui s'investissent dans la réalisation des projets et qui se déplacent dans les pays en développement pour assurer le suivi de leurs partenariats.

Des milliers de personnes capables d'expliquer, dans des contextes privés et publics, ce qu'est l'aide au développement, qui elle concerne et ce qu'elle apporte. Je pense aussi aux 23 jeunes qui se sont engagés en 2024 dans le cadre du Service volontaire de coopération pour soutenir les projets des ONG sur place.

Je tiens à vous remercier pour votre engagement ! Sans cet engagement, notre politique de coopération ne bénéficierait certainement pas d'un aussi large consensus social au Luxembourg.

[Sensibilisation]

Cela m'amène également au deuxième grand dossier qui aura marqué l'année 2024 pour les ONGD : la sensibilisation et l'éducation au développement. Afin de mesurer l'impact des projets dans ce domaine et de travailler de manière plus ciblée et efficace, nous souhaitons, en collaboration avec les ONGD, créer un cadre commun qui encouragera une coopération plus étroite entre elles et favorisera ainsi la création de synergies.

Cette réforme repose sur une analyse externe réalisée l'année dernière dans le cadre d'une révision méthodique du secteur. Il est apparu qu'une étude d'impact du secteur était impossible en raison du manque de données nécessaires à une analyse approfondie. Les consultants ont recommandé de mener cette réforme de manière collaborative et dans les délais impartis. Ce processus vient tout juste d'être lancé.

Les ONGD travaillent actuellement à l'élaboration d'une vision commune, qui sera déclinée en différents programmes thématiques. Ceux-ci permettront aux ONGD de mettre en œuvre principalement des initiatives conjointes, tout en leur laissant une certaine flexibilité pour mener leurs propres activités. Chacune d'entre elles pourra y apporter son point de vue, son expertise et ses spécificités, afin de proposer une offre enrichissante au grand public ainsi qu'aux écoles – à leur personnel enseignant de même qu'à leurs élèves.

L'année 2024 a été une année de préparation, et 2025 sera une année de transition afin que, dès 2026, le cadre commun soit établi jusqu'en 2030. Cette transition représente un travail considérable et s'effectue en étroite collaboration avec les ONGD et les autres acteurs concernés, notamment le ministère de l'Éducation. Je tiens à remercier ici tous les partenaires impliqués pour leur engagement constructif.

Afin de renforcer encore davantage cette collaboration, une Maison des ONGD sera mise à la disposition du secteur. Combinant bureaux, espaces d'exposition, salles de réunion et commerces, elle offrira aux ONGD une place de choix en ville, rendant ainsi leur travail plus visible et plus attractif pour le public. En plus de mieux atteindre ceux qui sont déjà familiarisés avec la thématique, nous serons également mieux placés pour toucher ceux qui, jusqu'à présent, ont eu moins de contact avec ce sujet.

[Aide humanitaire]

J'ai mentionné au début que je reviendrais plus tard sur le volet de l'aide humanitaire. Je souhaitais aborder ce sujet séparément, car il s'agit d'une forme d'aide régie par ses propres principes, et qui intervient principalement en réponse à des crises et des catastrophes naturelles. Nous constatons malheureusement que ce sont précisément ces principes qui tendent à être remis en cause, voire ignorés ou même bafoués.

Dans les zones de conflit, l'impartialité de l'aide humanitaire n'est souvent plus reconnue, ni par les armées nationales ni par les acteurs non étatiques. Comme toute autre présence étrangère, elle est perçue comme une ingérence extérieure en faveur de

l'une ou l'autre partie. L'accès doit être négocié tous les quelques kilomètres et dépend du bon vouloir des commandants locaux, qu'ils soient étatiques ou non. L'aide parvient plus difficilement et plus tardivement aux personnes qui en ont un besoin urgent, elle est devenue plus dangereuse pour les acteurs humanitaires et son coût ne cesse de s'élever.

Sur le plan financier, le monde humanitaire reste confronté à deux défis majeurs. D'une part, les besoins continuent d'augmenter ; d'autre part, les contributions des bailleurs diminuent depuis plusieurs années. À noter que le Luxembourg ne suit pas cette tendance, bien au contraire. Depuis 2022, nous veillons à allouer chaque année au moins 15 % de l'aide publique au développement à l'aide humanitaire. De plus, en termes de volume, notre aide d'urgence n'a cessé d'augmenter depuis 2022.

Concernant le budget, le Luxembourg a consacré environ 96 millions d'euros à l'aide humanitaire l'année dernière. Trois régions se sont démarquées en 2024 : le Proche-Orient, le Sahel et l'Ukraine. Au Proche-Orient, nous avons dépensé un total de plus de 14,7 millions d'euros, notamment dans les territoires palestiniens, au Liban et en Syrie. Cette année, une partie de ce montant sera réaffectée à la reconstruction précoce en Syrie et dans les territoires palestiniens, en fonction de l'accès et de la situation politique, bien entendu. Nous restons prudents et partons du principe que, malgré les évolutions actuelles plutôt positives, l'aide humanitaire restera nécessaire.

Permettez-moi de revenir brièvement sur deux situations : le Moyen-Orient et, une fois de plus, le Sahel.

[Moyen-Orient / UNRWA]

J'en avais déjà parlé : l'UNRWA demeure un acteur essentiel, voire **l'acteur** essentiel, dans la distribution de l'aide humanitaire dans la région. Même si d'autres organisations des Nations unies prennent désormais en charge une partie de l'aide d'urgence, nous continuerons à dépendre des capacités uniques de l'UNRWA au moins jusqu'en 2025. Le démantèlement de l'UNRWA n'aggraverait pas seulement la souffrance de la population civile palestinienne, mais violerait aussi les dispositions de l'accord sur le

cessez-le-feu et la libération des otages. Parallèlement, la fermeture de l'UNRWA compromettrait les perspectives de stabilité dans la région.

[Sahel]

Comme je l'ai souligné à plusieurs reprises, je souhaite maintenir notre soutien aux populations locales via les ONG, nos partenaires des Nations unies et l'aide humanitaire, même si nous réduisons actuellement nos programmes bilatéraux au Sahel. À cet égard, nous avons réaffirmé notre engagement en apportant des contributions à hauteur de 12,2 millions d'euros l'année dernière, et j'ai l'intention de maintenir ce niveau cette année.

À propos des crises oubliées.

Notre aide ne se limite évidemment pas aux trois exemples cités. Ces dernières années, nous avons toujours veillé à accorder une attention particulière à ces crises qui ne font pas la une des médias. Je pense notamment aux crises oubliées, comme celles du Myanmar, d'Haïti ou du Soudan, pour n'en citer que quelques-unes.

[Insécurité alimentaire]

Nous sommes également conscients de l'urgence persistante de la question de la sécurité alimentaire, qui sévit depuis au moins trois ans, en particulier dans les pays déjà ravagés par des conflits ou des catastrophes naturelles. C'est pourquoi nous avons décidé de nous engager tout particulièrement dans la lutte contre la faim pour les deux prochaines années.

Cette année, nous siégeons ainsi au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial des Nations unies (PAM). À travers cette agence, nous soutenons notamment les programmes de repas scolaires. Ces initiatives s'inscrivent dans une approche multisectorielle qui ne se limite pas à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Elles contribuent également à la promotion de l'éducation, au développement de la production agricole locale, ainsi qu'à l'hygiène et aux soins de santé.

Dans ce contexte, le Luxembourg est fier d'être membre de la Coalition pour les repas scolaires (CSM) depuis sa création en 2021. Par ailleurs, au cours des deux prochaines années, nous assurerons la présidence du *Food Assistance Committee* à Londres, et nous avons récemment décidé de rejoindre l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté, une initiative lancée par le président brésilien Lula lors du dernier sommet du G20.

[Déminage]

Le déminage humanitaire est un autre sujet qui a pris une importance croissante pour le Luxembourg depuis l'invasion russe en Ukraine. À l'échelle mondiale, nous avons soutenu des projets dans ce domaine à hauteur de près de 5 millions d'euros – contre 1,8 million en 2023. Dans le cadre de ces projets, l'accent est mis sur les activités dites d'éducation aux risques, qui informent les populations civiles sur les dangers posés par les restes de munitions et les mines, ainsi que sur des opérations de déminage plus classiques, appelées land release (libération des terres), visant à neutraliser les vestiges dangereux des conflits armés.

À cet égard, j'aimerais mettre en avant une contribution en particulier : un don de 110 kits de déminage que le Luxembourg a offert à l'Ukraine, pour une valeur totale d'environ un million d'euros.

[Projets innovants]

Bien que nous continuions à fournir une aide humanitaire classique, nous cherchons également de nouvelles approches pour la rendre plus efficace et plus centrée sur les besoins des bénéficiaires. J'ai déjà évoqué les obligations catastrophes (Cat Bonds). Un autre exemple est notre partenariat, d'une part, avec le HCR et, d'autre part, avec le Programme alimentaire mondial et le CERN, afin d'améliorer l'efficacité, la transparence et l'orientation ciblée de l'aide humanitaire grâce à l'intelligence artificielle.

Ce ne sont que quelques exemples parmi les nombreux projets innovants que nous testons actuellement. D'ici la fin de l'année, nous organiserons les Journées luxembourgeoises humanitaires, au cours desquelles nous présenterons les différents nouveaux instruments.

Pour conclure ce chapitre sur l'aide humanitaire, j'aimerais dire un mot sur emergency.lu. Cette plateforme bien connue de communication par satellite reste au cœur des compétences d'emergency.lu, en collaboration avec le secteur privé luxembourgeois et plusieurs grandes agences humanitaires.

Pour 2024, 11 kits sont en cours de déploiement :

- Tchad (2)
- Niger (2)
- Burkina Faso (1)
- Panama (2, HCR)
- 2 dans les Caraïbes, après le passage ouragan Beryl
- 2 à Mayotte (installés sur place par deux techniciens français fraîchement formés par nous)

Par ailleurs, nous avons continué à renforcer nos capacités opérationnelles. Un exemple concret est la mise en place d'une capacité d'évacuation médicale en collaboration avec Luxembourg Air Rescue. Tout récemment, nous avons ainsi évacué un jeune enfant vers l'Albanie, car il ne pouvait pas être soigné à Gaza, en raison de la situation de crise sur place.

En outre, nous avons également apporté plusieurs contributions matérielles, notamment les 100 kits de déminage pour l'Ukraine que je viens de mentionner. Nous

continuerons à renforcer notre stock humanitaire afin de pouvoir répondre sans délai aux demandes urgentes.

Nous sommes actuellement en train d'identifier d'autres niches où le Luxembourg pourrait, grâce aux compétences conjointes des secteurs public et privé, s'engager activement sur le terrain et soutenir nos organisations partenaires à l'échelle internationale.

Afin d'améliorer la coordination entre les acteurs étatiques luxembourgeois dans le cadre de l'aide d'urgence, nous avons lancé en 2022 une plateforme nationale de coordination. Grâce à la collaboration entre la Coopération, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, l'Armée et le CGDIS, notamment, une série de projets a pu être mise en œuvre.

[Conclusion]

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Comme vous pouvez le constater, notre coopération et notre aide humanitaire doivent s'adapter aux nombreux défis que j'ai évoqués, qu'il s'agisse de la remise en question du droit international et des principes humanitaires, de décisions unilatérales et isolationnistes prises par d'importants bailleurs, de réorientations géopolitiques de pays partenaires de longue date, ou encore de l'ampleur et de la durée des conflits et des catastrophes à travers le monde. Ce sont les êtres humains qui font les frais de toutes ces tendances, et ceux vivant dans les pays les moins développés en subissent les conséquences de manière disproportionnée. Nous continuerons à leur témoigner notre solidarité, en mobilisant les différents instruments dont nous disposons.

Au niveau bilatéral, nous renforçons notre approche du rayonnement régional à partir d'une base unique, en Amérique centrale, en Asie du Sud-Est et, bientôt, en Afrique. Malgré notre désengagement bilatéral au Sahel, nous restons actifs dans cette région clé par d'autres canaux. L'objectif, dans les années à venir, est de consolider notre réseau là où nous sommes déjà présents, et de l'étendre là où nous sommes les bienvenus et où notre contribution est jugée utile par nos partenaires.

L'écosystème multilatéral doit s'adapter, et nous restons un partenaire de choix grâce à nos nombreuses conventions, qui garantissent aux agences une prévisibilité financière sur plusieurs années.

Notre aide humanitaire est efficace et novatrice, notamment grâce à une collaboration réussie entre les acteurs publics et privés au Luxembourg.

Le Luxembourg reste un partenaire engagé et fiable à l'échelle mondiale, et ses actions dans le domaine de la coopération et de l'aide humanitaire en sont une illustration concrète au quotidien.

Je vous remercie de votre attention.